

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 9 mars 2026

Ce lundi 9 mars 2026 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer et sous la présidence de Monsieur François Legras, Maire de Gouville s/mer.

Présents : Gisèle Alexandre, Roseline Benoist, Christophe Bourgeot, Jérôme Bouteloup, Gaëtan Coenen, Aurélie Colin, Daniel Corbet, Pascale Duboscq, Simone Duboscq, Cécile Durel, Jean-Jacques Eloi, Sandra Enée, Jacky Gaillet, Stéphanie Godefroy, Béatrice Gosselin, Valérie Laisney, David Laurent, Jean-Pierre Legoubey, François Legras, Sandrine Lejeune

Excusés : Thierry Bastard, Annabelle Casrouge, Delphine Hareng, Jean Lamy, Stéphanie Potet

Pouvoirs : - Yves Gosselin ayant donné procuration à François Legras
- Manuel Rivet ayant donné procuration à Sandra Enée

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Gisèle Alexandre est désignée secrétaire de séance.

II – Communiqués

- En cette dernière réunion du conseil municipal du mandat, Monsieur le Maire remercie vivement l'ensemble de l'équipe municipale. Il évoque les réalisations qui ont transformé notre territoire, les cérémonies qui ont renforcé notre lien social et les chantiers qui ont amélioré notre cadre de vie.
Il rappelle la chance qu'il a eue de travailler avec des personnes dévouées et passionnées, et il remercie l'ensemble du conseil municipal pour sa collaboration.
Il remercie particulièrement Jean-Pierre Legoubey maire délégué et adjoint à l'urbanisme et l'assainissement, ainsi que l'ensemble des conseillers qui ne se représentent pas au prochain scrutin. Il remercie également l'ensemble des employés municipaux, administratifs et techniques et un grand merci à Lucie Lebrun, DGS.
Il invite l'ensemble des conseillers municipaux à rester après la réunion pour partager le verre de l'amitié.
- Pascale Duboscq demande la parole pour aborder le sujet du vote du budget. Elle rappelle la préparation du budget entre maires et adjoints, la date prévue initialement pour le vote le 11/03 puis le 9/03, puis la décision du Maire de ne pas présenter le budget. Elle demande le texte de loi, qui prévoit la décision prise, seul, par le Maire, alors même que l'équipe était soudée et a travaillé jusque-là ensemble. Elle demande la délégation qu'a le Maire pour prendre cette décision, seul. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas décidé de ne pas présenter le budget mais de le reporter au 20/04, le confiant à la prochaine mandature. Pour sa part, il considère qu'il peut prendre cette décision, seul. Elle répond que c'est une réponse arbitraire.

- Le trait d'union devait nous être livré vendredi dernier et être distribué ce début de semaine, mais une erreur d'impression chez le façonnier l'oblige à reporter sa livraison à cette fin de semaine. La distribution ne pourra donc pas avoir lieu avant le début de semaine prochaine

III – Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2026

- Béatrice Gosselin prend la parole et demande qu'un ajout soit fait au procès-verbal, sur le sujet de la visite de Mathieu Lefèvre, Ministre délégué chargé de la transition écologique :
 - L'intervention de la chambre d'agriculture François Rihouet, qui a manifesté son inquiétude quant à l'utilisation des terres agricoles pour prévoir les futures relocalisations d'activités économiques et touristiques
 - La remarque de Thierry Hélie, président du CRC, inquiet de certaines pistes qui ne sont pour lui pas exploitées, et qui pourraient donner d'autres horizons que les seules propositions de relocalisations à ce stade présentées

Ces points seront ajoutés au procès-verbal.

IV – Organisation des opérations de vote du prochain scrutin municipal

Cette dernière réunion permet de s'assurer que les 6 bureaux de vote soient bien complets. Un tableau des permanences de chacun sera adressé à tous les conseillers.

V - Entretien du stade

Dans le cadre de la reprise de la compétence entretien des équipements sportifs, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise « Le Jardin d'Antoine », prévoyant 4 passages pour cette année pour un coût total de 1 776 € HT, soit 1 953.60 € TTC

VI - Attribution de noms de voies

Suite au dernier conseil des sages de Gouville sur mer, commune historique, Jean-Pierre Legoubey, maire délégué de Gouville sur mer, propose plusieurs noms de rues et chemins afin de terminer l'adressage et de prévoir le plan, la cartographie de la commune :

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions :

- **Passage le Chant du ruet** (près de la rue du Calvaire)
- **Rue des Etables d'Alentour** (près de la rue des Rocquerets)
- **Impasse de la Salmonnerie** (près de la rue de la Vasserie)

Et nouveaux chemins : voie douce entre rue du sud et rue Barré

- **Chemin du Tue Vacque**
- **Chemin des Rondelières**

Anciens chemins validation des noms historiques :

- **Chemin du Marais** (avant le rond point et jusqu'à la Goueslinière)
- **Chemin de Sable** (vers le Didody)
- **Chemin du Mont** (vers l'Epine au rond)
- **Chemin de Gidron** (limite Blainville – Gouville)

VII - Enfoncement des pieux au sud de la cale

Présenté par Jérôme Bouteloup :

Cette opération ayant revêtu un caractère d'urgence pour permettre d'une part la pose des sapins récoltés dans le cadre de l'opération de récolte des sapins de Noël et se faire avant la période de nidification des gravelots à collier ininterrompu, soit avant le 1^{er} avril, les Maires délégués et adjoints présents à la réunion du 3 mars dernier ont autorisé Monsieur le Maire à engager le devis de la SARL THOMAS & FILS pour un montant de 4 830 € HT, soit 5 796 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de régulariser cette intervention d'urgence par une délibération.

Présenté par Monsieur le Maire :

D'autre part, Monsieur le Préfet nous avait autorisé en urgence la pose de cailloux en pied de dune au nord des campings à la veille de la tempête Goretti, en prévention. Le conseil municipal avait donné son plein accord. Nous nous étions alors engagés, compte tenu que ces travaux n'avaient pu être réalisés dans les règles de l'art, à retirer ces cailloux du DPM après les grandes marées et avant la période de nidification du gravelot, soit avant ce 15 mars prochain. Monsieur le préfet a rappelé cet engagement dans un très récent courrier reçu ce 3 mars. Nous avons alors aussitôt demandé un devis à l'entreprise THOMAS & FILS pour assurer cette dépose, devis d'un montant de 4 440 € HT, soit 5 328 € TTC.

Inquiet de ce montant d'une part et des prochaines marées encore à venir, Monsieur le Maire a mené des démarches en parallèle auprès de Monsieur le Président de Coutances mer et Bocage, Madame la sous-préfète et Monsieur le Préfet. Nous avons reçu ce jour une possible dérogation pour ne pas déposer ces cailloux mais attendre la fin de la nidification des gravelots et prévoir dès le début du mois de septembre directement le remodelage dans les règles de l'art de cet ouvrage. Il nous faudra pour cela adresser un courrier très motivé à Monsieur le préfet en rappelant ces différents arguments financiers et relatifs à notre inquiétude, et s'engager d'ici là dans la démarche permettant de définir l'ouvrage adapté à prévoir pour le début du mois de septembre.

Valérie Laisney demande le délai qu'il y aura alors, entre la dépose des actuels cailloux et le remodelage de l'ouvrage évoqué : Jérôme Bouteloup et Monsieur le Maire lui précisent que justement cette démarche permettra d'intervenir en une seule fois.

Béatrice Gosselin demande ce qu'on appelle « les règles de l'art » : Jérôme Bouteloup lui répond qu'il s'agira de refaçonner la pente, prévoir un géotextile et positionner les cailloux

VIII - Reprise de concessions dans le cimetière de Linverville

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au relevé de 4 tombes au cimetière de Linverville ; pour ce faire il est décidé d'accepter le devis de Pompes Funèbres LEMOINE d'un montant de 2 485.41 € HT, soit 2 982.50 € TTC. David Laurent regrette que les travaux similaires à prévoir au cimetière de Boisroger n'aient pas été présentés en même temps ce soir, alors que le devis est en mairie. Monsieur le Maire lui répond que le devis sera présenté à une prochaine réunion.

IX – Mise à disposition des salles municipales pour les candidats aux élections municipales

Le cadre général de la mise à disposition des salles communales est défini par l'article L.2144.3 du CGCT. Le Maire est compétent pour fixer les conditions d'utilisation. Toutefois en période pré-électorale le principe fondamental étant d'assurer une stricte égalité de traitement entre tous les candidats, l'instauration de la gratuité nécessite une délibération du conseil municipal. Cette délibération aurait donc dû être proposée lors d'une précédente réunion.

Compte tenu de l'usage de différentes salles par chacun des 3 candidats en lice au prochain scrutin municipal, bien que tardivement présenté, il est proposé au conseil municipal d'instaurer la gratuité pour l'ensemble des candidats. Considérant la présence ce soir des 3 candidats têtes de listes, à égalité d'usage possible de ces salles municipales, Monsieur le Maire propose qu'aucun des concernés ne quitte la salle et que le conseil municipal adopte l'usage gratuit pour toute la période de campagne électorale.

Valérie Laisney précise qu'elle va demander à tous ses co listiers de quitter la salle.

Ainsi, Béatrice Gosselin, Gaëtan Coenen, Stéphanie Godefroy, Valérie Laisney et Aurélie Colin quittent la salle.

Monsieur le Maire demande à David Laurent sa position. David Laurent répond que si tous les candidats quittent la salle, il n'y aura pas le quorum. Il ajoute que considérant l'accès identique à l'utilisation des salles pour tous les candidats, il est favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

Les conseillers municipaux présents dans la salle, une fois les co-listiers de la liste de Valérie Laisney ayant quitté la salle, et après en avoir délibéré, décident unanimement (17 voix) de voter la gratuité de la salle pour l'ensemble des candidats en lice.

X - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une opération groupée de 90 branchements particuliers au réseau d'eaux usées sur le territoire de Boisroger

Présenté par Jean-Pierre Legoubey

L'idée est de confier la mission de MO au cabinet DAMONA pour assurer le suivi des futurs branchements des particuliers au réseau d'assainissement collectif sur le territoire de Boisroger. Ceci afin d'être éligible aux aides de l'agence de l'eau, qui n'aide pas directement les particuliers. Pour être financées, les opérations collectives de mise en conformité doivent impérativement avoir emporté l'adhésion d'une part significative des particuliers concernés. Nous avons déjà procédé de la sorte lors de l'extension du réseau d'assainissement collectif de Servigny.

Damona réalisera une réunion publique à l'attention des habitants de la zone concernée afin de présenter la démarche. Cette réunion serait à prévoir en avril ou mai prochain. Damona réalisera

le dossier de subvention pour la mairie et préparera les conventions pour l'attribution d'aide aux particuliers. Cette aide est plafonnée à 4 200 € / branchement.

Damona accompagnera également la commune pour élaborer un cahier des charges afin de sélectionner une entreprise en charge du contrôle à réaliser et obligatoire selon la charte Agence de l'eau.

Pour cela, le cabinet Damona propose un devis d'un montant de 11 925 € HT soit 14 310 € TTC, à engager sur le budget assainissement.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Jean-Jacques Eloï demande le planning des travaux : 6 mois de travaux sur Boisroger qui vont bientôt commencer puis les tests et les contrôles, donc pas de raccordement avant la fin de l'année. Il faudra également attendre la mise en service du poste de refoulement. Le démarrage sur Montsurvent est prévu en septembre et pour une durée de 9 mois.

XI - Convention multipartite de financement de deux postes mutualisés dédiés à la gestion du trait de côte

Ce sujet ayant déjà fait l'objet d'une délibération par le conseil municipal en date du 4/07/2024, il n'est plus à l'ordre du jour.

XII - Divers

- La pelle sur pneus nécessite d'importantes réparations : pour cela Monsieur le Maire présente le devis de la société AXYOM d'un montant de 9 685.36 € HT, soit 11 740.03 € TTC. Béatrice Gosselin demande quand on a acheté cette pelle : il y a deux ans. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il semble nécessaire de se poser la question de la garder, mais propose néanmoins d'abord de la réparer. Peut-être envisager ensuite des locations de matériel, la prochaine mandature étudiera ces possibilités. Le conseil municipal accepte à la majorité (Béatrice Gosselin et Gaëtan Coenen s'abstiennent) de prévoir ces réparations et d'accepter ce devis.
- Nous n'avons pas de plan et cartographie présentant toutes les voies de la grande commune. Cette démarche a donc été suivie par Jean-Pierre Legoubey, qui a demandé un devis à Manche numérique pour réalisation du plan / cartographie de la grande commune avec toutes les rues et aussi le plan de chaque commune déléguée. Béatrice Gosselin demande si cela nous permettra d'avoir un plan pour les touristes : Jean-Pierre Legoubey précise que c'est notamment l'objectif. David Laurent demande si c'est vraiment urgent. L'ensemble des conseillers disent qu'on en parle depuis déjà longtemps et ce plan est très souvent demandé par les habitants. David Laurent justifie sa remarque, rappelant qu'à la commission des finances du 3/03, Monsieur le Maire a précisé qu'il fallait limiter les investissements donc il demande si cet investissement est urgent. Pascale Duboscq demande également si la trésorerie de la commune permettra d'attendre le vote du budget au 20 avril. Monsieur le Maire lui répond que oui. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 3 354 € HT, soit 4 024.80 € TTC

- Le radar d'une des portes d'entrée automatique de la mairie est HS et nécessite d'être changé. Pour cela, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise KONE d'un montant de 1 151 € HT, soit 1 381.20 € TTC
- Devis supplémentaire pour les travaux de toiture en cours sur l'église de Gouville : un supplément de 2 127.98 € HT, soit 2 553.58 € TTC est présenté par l'entreprise Lejolivet. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un traitement nécessaire après découvert de la toiture. Béatrice Gosselin demande le montant global des travaux ; Monsieur le Maire lui répond 104 000 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis supplémentaire proposé par l'entreprise Lejolivet
- Régularisation de l'acquisition de la parcelle cadastrée BH 331 (voir plan) : dans le cadre de sécurisation du virage au niveau de la rue des Rocquerets, la commune avait envisagé l'acquisition de la bande de terrain cadastrée BH 331, d'une surface de 40m² et appartenant à la SCI de l'WEST. Cette acquisition n'ayant jamais été régularisée, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte par devant le Notaire et toutes pièces se rapportant à cette transaction à l'euro symbolique ; les frais d'acte s'entendant à la charge de la commune.
- Jean-Pierre Legoubey souhaite prendre la parole : après 31 ans d'engagement dans la vie municipale de Gouville s/mer, l'aventure s'arrête pour lui, et ce fut une belle aventure ! Sa décision de ne pas se représenter est murement réfléchie. Il a appris énormément de choses et a essayé de redonner à la commune ses connaissances et mettre à disposition ses compétences ; il rappelle que l'échelon communal est essentiel pour les habitants et le vivre ensemble, mais qu'il est indispensable de travailler avec la communauté de communes Coutances mer et bocage ! Il y a beaucoup de commissions à CMB et il faut y aller et rester mobilisés dans cet engagement, assister aux réunions durant tout le mandat ! Il donne l'exemple de la commission sports : il rappelle tous les travaux que CMB a réalisés pour nos équipements sportifs (tennis de table, main courante...). Travailler en partenariat avec Coutances mer et bocage est indispensable pour le développement de notre commune. De son côté, il a essayé de faire profiter la commune de Gouville s/mer au travers tous les travaux qu'il a suivis. Il remercie les électeurs, l'équipe municipale, les employés communaux, l'équipe des « blondes » qui a su supporter ce Jean-Pierre, qui va vite, vite, et court...il les remercie vraiment sincèrement pour l'accompagnement du montage des nombreux dossiers. Il regrette la perte de contacts avec diverses structures ou administration comme depuis la mise en place de la plateforme démarches simplifiées ; il souhaite bon courage au futurs élus pour travailler dans ce nouvel univers où le contact se perd de plus en plus. Enfin, il souhaite adresser 3 mercis particuliers : à Erick Beaufils, qui est venu le chercher pour commencer son aventure d'élus, qui lui a appris énormément de choses et lui a permis de rencontrer beaucoup de personnes et notamment à Manche Numérique. Lucie Lebrun, DGS, avec qui il a travaillé 19 ans ! 19 ans d'étroite collaboration, en la remerciant sincèrement pour l'avoir aidé à traverser les coups de mou ou les moments de doute, qu'il n'aurait pas su traverser parfois. Enfin, il remercie particulièrement son épouse, qui a su tolérer ses nombreuses absences et parfois sa mauvaise humeur !
- Monsieur le Maire transmet les salutations de Jean Lamy, qui, fatigué, n'a pu être présent ce soir